

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 février 2020

Nombre de Conseillers :

-	En exercice :	15
-	présents :	12
-	votants :	12

L'an deux mille vingt le six février

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SEVELINGES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel BONNEFOND, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 janvier 2020

**PRESENTS** : Mmes DULAC Myriam, BEAUPERTUIT Marie-Paule, DUBUIS Hélène, TISSIER Marie-Laure, MMs BONNEFOND Michel, NONY Roger, MUGUET Louis, DESMARCHELIER Didier, TRIOMPHE Bruno, FOUILLAND Cédric, BRETTON hervé, CHRISTOPHE Gérard

**ABSENTS EXCUSES**: MMS CHAVANON Bruno, MAGNIN Adrien, BERTHIER Emmanuel,

**SECRETAIRE : Hélène DUBUIS**

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour :

### **ORDRE DU JOUR**

#### **COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

Fonctionnement	+ 62 496.23 €
Investissement	- 82 624.41 €

#### **COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

Fonctionnement :	- 2049.78 €
Investissement :	+ 18 312 €

#### **CCAS**

Le solde 2019 est de :

Fonctionnement	810.35€
----------------	---------

#### **APPROBATION COMPTE DE GESTION COMMUNE 2019**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019

Le conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion du Budget « COMMUNE » de SEVELINGES dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **APPROBATION COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2019**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Le conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion du Budget « ASSAINISSEMENT » de SEVELINGES dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**DEMANDE DE SUBVENTIONS ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que six demandes de subventions ont été déposées :

-La MFR ST ROMAIN DE POPEY et ST GERMAIN LESPINASSE, LE BTP CFA LOIRE, l'association française des sclérosés en plaques, France Alzheimer Loire et la chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône.

Le conseil municipal décide de ne pas verser de subvention pour ces associations.

**DEMANDE D'AIDE**

Un habitant de la commune demande le dégrèvement de sa facture d'assainissement 2019 d'un montant de 98.87€.

Le conseil municipal vote 10 contre et 2 pour.

**CONVENTION ACCUEIL DE LOISIRS**

Une convention doit être signée pour la mise à disposition des bâtiments, du mobilier et matériel appartenant à la commune ainsi que l'entretien des salles utilisées dans le cadre d'un service d'accueil des enfants, les matins et les soirs pour l'accueil de loisirs intercommunal. Ce service sera effectif en fonction du nombre d'enfants inscrits.

La présente convention est conclue pour une durée déterminée de 2 ans du 01/01/2020 au 31/12/2021

Le conseil municipal décide à l'unanimité que Monsieur le Maire signe la convention et tous les documents afférents.

**ARRETE INTERPREFECTORAL FIXANT LE PROJET DE PERIMETRE DU FUTUR SYNDICAT ROANNAISE DE L'EAU**

Un arrêté fixant le projet de périmètre du futur syndicat issu de la fusion du Syndicat Roannaise de l'eau, du Syndicat des eaux Rhône-Loire Nord (RLN), du Syndicat Rhins, Rhodon, Trambouzan et de ses affluents (SYRRTA) et du Syndicat des eaux du Gantet.

Le conseil municipal doit se prononcer sur la création de la future structure et sur le projet de statuts annexé au présent courrier et cela, dans le délai de trois mois, à compter de la présente notification. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci sera imputée favorable.

La fusion pourra être prononcée après accord des deux tiers au moins des membres de chaque syndicat représentant plus de la moitié de la population totale de ceux-ci ou inversement.

Le conseil municipal est favorable à l'arrêté. (3 abstentions).

**CREATION POSTE SECRETAIRE MAIRIE**

La secrétaire en poste a demandé sa mutation au conseil départemental à compter du 1<sup>er</sup> février 2020. Mme PILON Fabienne a accepté de revenir la remplacer, le poste à cette occasion peut être diminué à 32h au lieu de 35h.

Le conseil municipal décide à l'unanimité que le poste soit diminué à 32h

**QUESTIONS DIVERSES**

- Rencontre avec un conseiller de chez AXA pour une mutuelle santé communale
- L'abri bus sera installé prochainement au château.
- Le 4 avril 2020 aura lieu la soirée moto club.
- Tableau de présence pour les élections municipales.
- Le 14 avril 2020 aura lieu le gouter intergénérationnel.
- Remerciements de Madame LEVITE